



2024

Cameroun - Abdul Karim Ali

Abdul Karim Ali est un défenseur des droits humains camerounais, ancien directeur du Centre de recherche pour la paix (CRP). Il est arbitrairement détenu à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, pour avoir dénoncé l'usage de la torture par un officier militaire camerounais dans le Sud-Ouest du pays.

Abdul Karim Ali a été arrêté par des gendarmes, sans mandat, le 11 août 2022 dans le quartier de Ntamulung à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest, puis placé en détention à la gendarmerie locale. En violation du droit, il est resté en garde-à-vue 84 jours – dont plusieurs au secret – dans une cellule de six mètres carrés, dépourvue de fenêtre, de toilette et de matelas, en compagnie de 12 autres détenus. Durant plusieurs jours, il a été privé de nourriture et d'eau. Alors qu'aucune raison officielle ne lui a été fournie pour expliquer sa garde-à-vue, il a été interrogé au sujet d'une vidéo enregistrée le 9 juillet 2022 et publiée sur les réseaux sociaux, dans laquelle il accusait un officier militaire camerounais – Ewome John Eko, surnommé « Moja Moja », également chef coutumier et leader d'une milice progouvernementale – d'avoir torturé des civils.

Début novembre 2022, Abdul Karim Ali a été transféré au Service central de recherches judiciaires (SCRJ) du secrétariat d'État à la Défense (SED) à Yaoundé, un lieu tristement célèbre où les détenus sont régulièrement torturés durant leurs interrogatoires. Le 7 novembre 2022, il a été conduit pour la première fois devant le tribunal militaire de Yaoundé, une instance judiciaire non indépendante qui ne devrait pas juger des civils selon le droit international mais uniquement des militaires. Fin janvier 2023, Abdul Karim Ali a été transféré à la prison centrale de Kondengui, également située à Yaoundé.



Abdul Karim Ali © - DR

En mars 2023, après avoir passé plus de 200 jours en détention sans inculpation, en violation du droit camerounais et des normes internationales relatives aux droits humains, Abdul Karim Ali a été officiellement inculpé pour « *hostilités contre la patrie, sécession, défaut de déclaration et rébellion* ». Depuis lors, il a comparu à plusieurs reprises devant le juge d'instruction du tribunal militaire, mais son procès n'avance pas puisqu'il n'y a aucun élément de preuve qui peut étayer les charges retenues contre lui. Posséder des vidéos de militaires en train de commettre des violations des droits humains n'est ni un crime ni un délit, de même que de dénoncer publiquement de tels faits et appeler à ce que Justice soit rendue.

Son procès en cours devant le tribunal militaire de Yaoundé est donc une aberration et ne vise qu'à sanctionner ses activités de défenseur des droits humains.

Pour l'ACAT-France, la détention de Karim Abdul Ali est arbitraire. Le procès en cours devant une instance judiciaire militaire est contraire au droit international. Les charges retenues à son encontre devraient être annulées et Karim Abdul Ali devrait être libéré sur le champ.

L'ACAT-France se mobilise en faveur de la libération de Karim Abdul Ali et a interpellé, via ses militants, les autorités camerounaises à ce sujet début juin 2023.

Que pouvez-vous faire ?

PRIEZ POUR LUI ! SOUTENEZ-LE EN LUI ECRIVANT !

**ACAT-France
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris**